

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 08 Décembre 2023

PROJET DÉLIBÉRATION N°2023-31  
CONVENTION AUTORISANT LA SAS O'Z'AMIS DU LAC REPRÉSENTÉE PAR M.  
CHRISTOPHE GIRARD À EXPLOITER LA BUVETTE DE LA PLAGE DU BOURG D'HEM  
PENDANT L'ANNÉE 2024

L'an deux mille vingt-trois le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt novembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT  
M. LASNIER, BOUCHET, Mme DUPONTET.

Étaient absents excusés : Mmes. RAPINAT Claire, FEL Annie, M. BATHIER  
Jean-Louis.

Pouvoir : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. LENOBLE Denis  
M. BATHIER Jean-Louis donne pouvoir à M. DESCHAMPS Robert

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier

M. Robert DESCHAMPS, maire, sort de la salle le temps des délibérations.

**Considérant** qu'en 2023, l'exploitation de la buvette de la plage du Bourg-d'Hem a été confiée à Monsieur Christophe Girard, représentant la SAS O'Z'Amis du Lac, demeurant à Reconsat commune de CHENIERS (Creuse).

**Considérant** que l'exploitation de cette buvette donne satisfaction.

M. Christian POTHEAU, adjoint chargé du tourisme, propose qu'une nouvelle convention soit signée avec M. GIRARD, au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance à 4 500 € pour l'année 2024,
- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et La SAS O'Z'Amis du Lac représentée par M. GIRARD,
- précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er Janvier 2024.
- autorise le Maire à signer cette convention et toutes les pièces comptables nécessaires pour percevoir la redevance demandée.

Membres	10
Présents	07
Représentés	02
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 20 décembre 2023

Le Bourg d'Hem le 20 décembre 2023  
Le Maire  
Robert DESCHAMPS  
  


Affiché le 20 décembre 2023